Image not found or type unknown

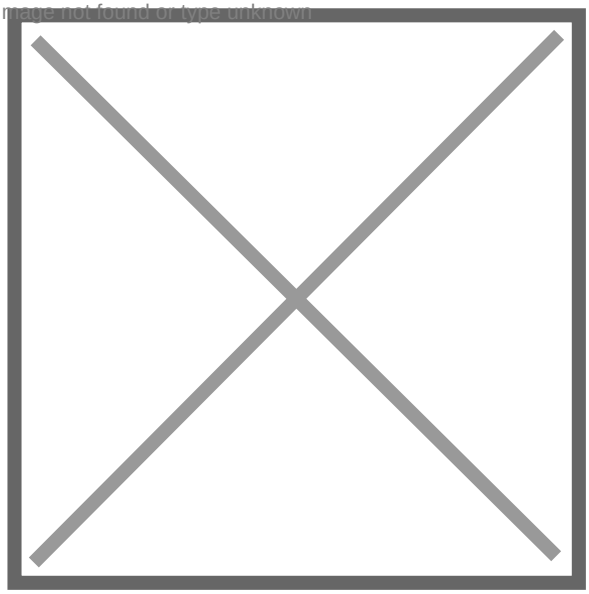

Droit a l'image, droit du photographe!

Par **Photo**, le **01/03/2009** à **22:23**

Bonjour !

Voila je fais de la photographie, et il y a 1an de cela, j'ai fait une seance photo avec une amie dans un lieu public. Elle etait tout a fait disposée a ce que je les
expose sur le net et m'avait meme laissé des commentaires disant apprecier mon travail. Il ne s'agit que de photo d'elle et de son ex petit ami [ils sont resté en tres bon terme]
Cela dit aujourd'hui nous sommes en de mauvais terme et elle me demande de les enlever.

Je sais que sans preuve ecrite je ne peut rien faire [ou alors a vous de me dire si j'ai une solution!]
Mais est-ce que je peux utiliser ces photos dans un cadre privé, ou plus exactement l'envoyer a ceux qui demande a la voir par mail par exemple.
Sinon que puis-je faire pour sauver un minimum mon travail !?

Merci d'avance !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés